

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 4006

29 décembre 2014

SOMMAIRE

Aberdeen Asset Managers Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	192263	Santa Eularia S.à r.l.	192249
Fixel SA	192288	SG Growth Partners II Luxco, S.à r.l. ...	192246
Formeco	192281	Siola S.A.	192247
"Gelf Fizinvest (Lux) S.à r.l.	192265	Sky One	192245
Globus Invest S.à r.l.	192272	Sky One	192245
Greng Energie S.A.	192249	Sopalit S.A.	192244
Hero-Bau S.à r.l.	192248	SSC	192243
I.T.I. S.A.	192249	Surprise S.A.	192245
JER Bishopsgate S.à r.l.	192279	SWIP Holdings (Luxembourg) S.à r.l. ...	192263
KFC YFI Holdco S.à r.l.	192252	Tapis Service S.à r.l.	192244
Lands Improvement Holdings Landmatch S.à r.l.	192271	Technique Nordique S.A.	192245
LTC Soparfi S.à r.l.	192242	Tedego S. à r.l.	192248
Mathilux S.à r.l.	192243	Telematica Luxembourg S.à r.l.	192244
Milk and Soy	192242	Telenet International Finance S.à r.l. ...	192244
Mira Group S.A.	192242	The Fund SICAV SIF S.A.	192247
Miredo S.A.	192242	Torus Pak Management S.à r.l.	192248
Mobimo	192242	Tradelux S.A.	192243
Nordstad SCI	192256	Trivia S.A.	192246
OCM Luxembourg High Yield Plus ALS S.à r.l.	192285	Ureit S.à r.l.	192247
OCM Luxembourg OPPS ALS S.à r.l. ...	192259	Voltaire & Gutenberg Verwaltungshaus AG	192246
Santa Capital I S.à r.l.	192250	West & Orient Invest S.à r.l.	192248

Milk and Soy, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 62, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 124.694.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Mandataire

Référence de publication: 2014196164/10.

(140218634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Mira Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2111 Luxembourg, 1A, rue Guillaume de Machault.
R.C.S. Luxembourg B 95.966.

Les comptes annuels du 01/01/2013 au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014196165/10.

(140219182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Miredo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 148.283.

Hiermit lege ich mein Mandat als Verwaltungsratsmitglied nieder mit Wirkung zum 21. November 2014.

Den 8. Dezember 2014.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2014196167/11.

(140218549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

LTC Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 10, Op Zaemer.
R.C.S. Luxembourg B 173.758.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LTC SOPARFI S.A R.L.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2014196121/11.

(140219422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Mobimo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 148.670.

Les Comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 09/12/2014.

Pour MOBIMO

J. REUTER

Référence de publication: 2014196170/12.

(140219085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Mathilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant.
R.C.S. Luxembourg B 125.120.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue au siège de la société en date du 3 décembre 2014

Tous les associés étant présents:

Les associés décident:

- De vendre les 500 parts de la société à la société COMPTALUX SA, RCB 87126, dont le siège social est situé au 8, rue Théodore de Wacquant à L - 3899 FOETZ

Les décisions ont été prises à l'unanimité.

Après cela, l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

MATHILUX SARL

Thierry Beckrich

ASSOCIE UNIQUE

Référence de publication: 2014196154/17.

(140218620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Tradelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8057 Bertrange, 15, rue du Chemin de Fer.
R.C.S. Luxembourg B 125.699.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au Siège Social en date du 15 mai 2012

Le mandat de Michel FLERES, administrateur unique et le mandat de Denis BOUR, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2018.

Par conséquent, L'Administrateur Unique en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2018 est:

- Michel FLERES, né le 08.08.1959, demeurant professionnellement au 15, rue du Chemin de Fer; L - 8057 Bertrange

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2018 est:

- Denis BOUR, né le 19.08.1961 demeurant professionnellement au 2, rue Wilson; L - 2732 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

TRADELUX S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2014196405/18.

(140218993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

SSC, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 129.916.

EXTRAIT

Les associés, dans leurs résolutions du 5 décembre 2014, ont renouvelé, pour une durée indéterminée, les mandats des gérants:

- Mr Derry CROWLEY, gérant de catégorie A, chartered accountant, Building G, West Cork Technology Park, Clonakility, Cork, Irlande;

- Mr Donal McCARTHY, gérant de catégorie A, chartered accountant, Building G, West Cork Technology Park, Clonakility, Cork, Irlande;

- Mr. Richard HAWEL, gérant de catégorie B, directeur de sociétés, 8, rue Yolande, L-2761 Luxembourg, Luxembourg.

Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Pour SSC

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2014196371/19.

(140218629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Telematica Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 185.189.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 03 décembre 2014.
Référence de publication: 2014196389/10.
(140218583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Sopalit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 65.492.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014196362/10.
(140219186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Telenet International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 395.031.000,00.

Siège social: L-2370 Howald, 2, rue Peternelchen.
R.C.S. Luxembourg B 155.066.

Extrait d'une assemblée générale ordinaire de l'associé unique tenue à Luxembourg le 20 novembre 2014

L'assemblée a décidé de renouveler le mandat de gérant de catégorie B de Michael Robert Lee et le mandat de gérant de catégorie A de Birgit Conix pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Telenet International Finance S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2014196390/14.
(140218899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Tapis Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3431 Dudelange, 1, rue de la Brasserie.
R.C.S. Luxembourg B 155.269.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenu au siège de la Société en date du 8 décembre 2014

L'Associé est présent.

Le gérant a pris les décisions suivantes:

L'associé accepte:

- La révocation de M. BORDEZ Christian, demeurant 6, Avenue Dr. Gaasch L-4818 RODANGE, de son poste de Gérant administratif,
- La nomination de M. SOLAK Mustafa, demeurant à 5, Rue Albert Philippe L-2331 LUXEMBOURG, en tant que Gérant Unique.

Les décisions ont été admises à l'unanimité.

Après cela l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

TAPIS SERVICE S.A.R.L.
M. LAUBINGER Tom / M. SOLAK Mustafa
L'associé unique / Le Gérant Unique

Référence de publication: 2014196397/20.
(140218664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Sky One, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 129.473.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2014196347/10.

(140218947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Sky One, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 129.473.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2014196348/10.

(140218948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Surprise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6117 Junglinster, 6, Centre Commercial Langwies, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 66.253.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 27 octobre 2014

L'assemblée accepte le renouvellement, en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé, de la société ATWELL SARL avec siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, enregistré au registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.787, pour les comptes clôturant au 31 janvier 2015.

Un Mandataire

Référence de publication: 2014196383/12.

(140218888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Technique Nordique S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 122.721.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 4 décembre 2014

Est nommé administrateur, en remplacement de Monsieur Luc HANSEN, administrateur démissionnaire:

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Monsieur Philippe PONSARD terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire qui viendra à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale.

Est nommé Président du conseil d'administration:

Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Référence de publication: 2014196388/22.

(140218853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

SG Growth Partners II Luxco, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 190.586,70.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37C, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 171.141.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2413 du 27 septembre 2012. Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SG Growth Partners II Luxco, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014196342/14.

(140219345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Trivia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 171.365.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 4 décembre 2014

Est nommé administrateur, en remplacement de Monsieur Luc HANSEN, administrateur démissionnaire:

- Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Monsieur Marc ALBERTUS terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Cette cooptation sera soumise à ratification par la prochaine assemblée générale.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Référence de publication: 2014196407/16.

(140218860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Voltaire & Gutenberg Verwaltungshaus AG, Société Anonyme.

Siège social: L-9656 Harlange, 4, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 94.962.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 1^{er} décembre 2014

Le 1^{er} décembre 2014 s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés, cette assemblée étant ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre Bruyer.

1. Renouvellement du mandat d'administrateur pour Monsieur Paul-Hubertus Nelke avec effet au 03 juin 2009 jusqu'au 31 décembre 2013;

2. Acte la démission de l'administrateur Monsieur Paul-Hubertus Nelke avec effet au 1^{er} janvier 2014;

3. Nomination en tant qu'administratrice de Madame Béatrice Herbay, demeurant Place Monseu 12 à B-5590 Ciney en date du 1^{er} janvier 2014 pour une durée indéterminée;

4. Acte la démission de Monsieur Jean Gyselinx en tant que commissaire aux comptes avec effet au 02 juin 2009;

5. Nomination de Monsieur Patrick Vanden Berghe, rue de la Chapelle 4 à L - 9656 Harlange, en tant que commissaire aux comptes avec effet au 03 juin 2009 pour une durée indéterminée;

6. Renouvellement du mandat d'administrateur-délégué et administrateur pour Monsieur Pierre Bruyer, demeurant rue de Fleuras, 168 à B-5060 Moignelée avec effet au 03 juin 2009 pour une durée indéterminée;

7. Renouvellement du mandat d'administrateur pour Monsieur Maxence Vanden Berghe, demeurant rue des Jardins, 21 à B-4530 Villers le Bouillet avec effet au 03 juin 2009 pour une durée indéterminée.

Pierre Bruyer

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2014196420/24.

(140219089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

The Fund SICAV SIF S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulles.
R.C.S. Luxembourg B 188.277.

Le prénom de l'administrateur Monsieur DE JÉSUS est Alex et non pas Alexis
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 décembre 2014.
Référence de publication: 2014196391/11.
(140218539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Siola S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 46.799.

En date du 2 juin 2014, Monsieur Valentino Capurso, titulaire d'un Master en comptabilité, contrôle audit avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire a été nommé commissaire en remplacement de Monsieur Francesco Abbruzzese démissionnaire.

En date du 13 juin 2014, les mandats d'administrateurs de Monsieur Grégory Mathis et de Madame Anabela Fonseca ont été renouvelés.

Tous les mandats prendront fin avec l'assemblée générale de 2018.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Siola SA

Référence de publication: 2014196345/15.
(140218555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Ureit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 154.387.

1) Il est à noter que:

L'adresse professionnelle de Mr Alexis Gisselbrecht, gérant de la Société, a changé de 60 Sloane Avenue, SW3 3XB Londres, Royaume-Uni à 12 Throgmorton Avenue, EC2N 2DL Londres, Royaume-Uni.

2) Extrait des résolutions de l'associé unique du 24 novembre 2014:

Il résulte des dites résolutions que:

1. Le nombre de gérants de la Société a augmenté de quatre à cinq.

2. Monsieur Joel Davidson, né le 20 juillet 1968 à Newtownards, Royaume-Uni et demeurant professionnellement au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet au 24 novembre 2014 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Delloula Aouinti - gérante
- Joanne Fitzgerald - gérante
- Alexis Gisselbrecht - gérant
- Audrey Lewis - gérante
- Joel Davidson - gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Pour UREIT S.à r.l.

Joanne Fitzgerald
Gérante

Référence de publication: 2014196416/28.

(140218831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Tedego S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7473 Schoenfels, 4A, rue du Village.
R.C.S. Luxembourg B 115.878.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014196399/10.

(140218617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Torus Pak Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 192.442.

Je vous présente ma démission comme gérant de classe A de votre société avec effet immédiat.

Le 2 décembre 2014.

Charlotte Lahaije-Hultman.

I hereby tender my resignation as A manager of your company with immediate effect.

The 2nd December 2014.

Charlotte Lahaije-Hultman.

Référence de publication: 2014196393/11.

(140219288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Hero-Bau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 186.568.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 10. Dezember 2014.

Für die Gesellschaft

Jean SECKLER

Der Notar

Référence de publication: 2014196772/13.

(140220060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2014.

West & Orient Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 99.072.

Extrait des principales résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 décembre 2014 tenue au siège social de la société.

Il a été décidé de renouveler les mandats des gérants en place jusqu'à l'assemblée des associés statuant sur les comptes 2014 et devant se tenir en 2015.

Ces gérants sont:

- Monsieur Graham Edwards, gérant technique,
- Monsieur Patrick Sganzerla, gérant administratif
- Mademoiselle Lorraine Ponchel, gérant administratif

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Pour West & Orient Invest S.à r.l.

Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l.

Un mandataire / Expert-Comptable

Référence de publication: 2014196444/20.

(140218877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

I.T.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 27.211.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 30 septembre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 30 octobre 2014.

Référence de publication: 2014196786/11.

(140219402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Santa Eularia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 100.809.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Santa Eularia S.à r.l.

Evans Marcus / TMF Corporate Services S.A.

/ Signature

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2014195443/14.

(140217684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Greng Energie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 172.145.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 28 novembre 2014, enregistré à Luxembourg A.C., le 2 décembre 2014, LAC/2014/57165, aux droits de soixante-quinze euros (75.-EUR), que la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "GRENG ENERGIE S.A. (en liquidation)", inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 172145, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 15 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2787 du 16 novembre 2012.

La société a été mise en liquidation par acte du notaire soussigné en date du 21 octobre 2014.

L'assemblée générale adopte le rapport du commissaire à la liquidation.

L'assemblée générale adopte les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au liquidateur, la société à responsabilité limitée LISOLUX S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg et au commissaire à la liquidation, la société à responsabilité limitée CeDerLux-Services S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg pour l'accomplissement de leur fonction concernant la liquidation de la société.

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Par conséquent la liquidation de la société a été clôturée et la société est dissoute.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Référence de publication: 2014196754/29.

(140219855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Santa Capital I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.767.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of November.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

Santa Capital Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered offices at 46A, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156.644, (The “Sole Shareholder”)

hereby represented by Mrs Rachida MARTINOT, notary’s clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 24 November 2014, which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be annexed to these minutes.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state that:

- the company Santa Capital I S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg having its registered office at 46A, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155.767, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 28 September 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2421 of 10 November 2010, amended by a deed of Maître Gérard LECUIT on 9 August 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2640 of 29 October 2011 (the “Company”);

- the capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.00-) each, all of which are fully paid up.

- the appearing party is the Sole Shareholder of the Company and declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

- the appearing party, in its capacity of Sole Shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation.

- the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 19 November 2014 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company’s activities have ceased;

- the Sole Shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 19 November 2014 being only one information for all purposes;

- the Sole Shareholder irrevocably undertakes to assume and pay in the name and on behalf of the Company any other potential liabilities presently unknown to the Company and therefore not paid to date;

- the Sole Shareholder empowers TMF Luxembourg S.A.: (i) to file any tax returns of the Company on its behalf with the Luxembourg tax authorities; (ii) to receive the tax refunds from the Luxembourg tax authorities due to any over-payments carried out by the Company; (iii) to settle any potential remaining costs of the Company with the refunds to receive from the tax authorities; and, (iv) to close all bank accounts of the Company that may remain opened and to instruct the transfer of any remaining funds from these bank accounts;

- following the above resolutions, the Company’s liquidation is to be considered as closed;

- the Company’s managers are hereby granted full discharge with respect to their duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued shares;

- the books and documents of the Company shall be kept during a period of five years at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J-F Kennedy.

However, no confusion of patrimony can be made between the dissolved Company and the assets of or the reimbursement to the sole shareholder before a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) to be counted from the day of publication of the present deed, subject to no creditor of the Company currently dissolved and liquidated having requested the creation of security interest.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand one hundred euros (EUR. 1,100.-).

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party's proxyholder known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the appearing party's proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Santa Capital Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est sis à 46A, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès de la Chambre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B 156.644, (l'Associé Unique)

représentée par Madame Rachida MARTINOT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 24 novembre 2014, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, sera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme décrite ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- la société Santa Capital I S.à r.l. une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.767, a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2421 du 10 novembre 2010, modifiés par un acte de Maître Gérard LECUIT, en date du 9 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2640 du 29 octobre 2011 (la "Société");

- le capital social de la Société a été fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-) représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.00.-) chacune, entièrement libérées;

- la comparante est seule propriétaire de toutes les parts sociales et qu'elle déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'Associé Unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 19 novembre 2014, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'Associé Unique est investi de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 19 novembre 2014 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- l'Associé Unique déclare irrévocablement assumer et payer au nom et pour le compte de la Société tous éventuels autres passifs actuellement inconnus de la Société et dès lors impayés à cette date;

- l'Associé Unique donne pouvoir à TMF Luxembourg S.A.: (i) de déposer toute déclaration fiscale de la Société en son nom auprès des autorités fiscales luxembourgeoises; (ii) de recevoir tout paiement/remboursement d'impôts de la part des autorités fiscales luxembourgeoises qui serait dû en raison de l'excédent d'impôt payé par la Société; (iii) de payer toute dette éventuelle de la Société qui resterait due avec le paiement/remboursement reçu par les autorités fiscales; et, (iv) de clôturer tous les comptes bancaires de la Société qui seraient encore ouverts et de procéder au transfert des fonds restants;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy;

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à, l'Associé Unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter

de la publication du présent acte et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à mille cents euros (EUR. 1.100,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Martinot, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 novembre 2014. Relation: LAC/2014/56182. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Référence de publication: 2014195442/130.

(140217765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

KFC YFI Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,02.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 190.206.

In the year two thousand and fourteen, on the third day of November.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

Yum! Restaurants International S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), organised under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96.429 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr. Régis Galiotto, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of KFC YFI Holdco S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Edouard Delosch, notary in Diekirch, on 11 September 2014, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" dated 29 October 2014, number 3.154, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 190.206 (the "Company").

II.- The 2,000,000 (two million) shares, with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 0.02 (two United States Dollar Cents) so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 20,000.02 (twenty thousand United States Dollars and two Cents) by the issuance of 2 (two) new shares of the Company with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each, subject to the payment of a global share premium amounting

to USD 354,299,999.98 (three hundred fifty-four million two hundred ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine United States Dollars and ninety-eight Cents), the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by the Sole Shareholder of the new shares by way of a contribution in kind;
4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Subsequent amendment to the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to waive its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 0.02 (two United States Dollar Cents), so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 20,000.02 (twenty thousand United States Dollars and two Cents) by the issuance of 2 (two) new shares with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 354,299,999.98 (three hundred fifty-four million two hundred ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine United States Dollars and ninety-eight Cents) (the "Share Premium"), the whole to be fully paid by a contribution in kind made by the Sole Shareholder.

Third resolution:

The Sole Shareholder further resolves to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the Share Premium through the contribution in kind as detailed below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, hereby represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares.

The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares and the Share Premium have been fully paid-up by the Sole Shareholder through a contribution in kind as described below.

Description of the contribution

The contribution made by the Sole Shareholder, in exchange for the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, is composed of a certain receivable (the "Contribution").

Valuation

The net value of the Contribution amounts to USD 354,300,000 (three hundred fifty-four million three hundred thousand United States Dollars).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated November 3, 2014, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the existence of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Wolfgang Preiss, residing professionally at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, manager;
- b) Darin Orr, residing professionally at 1900 Colonel Sanders Lane, Louisville, Kentucky 40213, United States of America, manager; and
- c) Michael McAuliffe, residing professionally at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, manager;

all represented here by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed as follows:

- Yum! Restaurants International S.à r.l.: 2,000,002 (two million two) shares.

The notary acts that the 2,000,002 (two million two) shares, representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 20,000.02 (twenty thousand United States Dollars and two Cents), represented by 2,000,002 (two million two) shares with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each."

No other amendments shall be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about eight thousand Euros (8,000.- Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le troisième jour du mois de novembre.

Par-devant nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Yum! Restaurants International S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.429 (l'«Associé Unique»),

ici dûment représentée par M. Régis Galiotto, avec adresse professionnelle sise au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique de KFC YFI Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Edouard Delosch, notaire établi à Diekirch, le 11 septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations daté du 29 octobre 2014 numéro 3.154, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.206 (la «Société»).

II. Les 2.000.000 (deux millions) de parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît avoir été dûment préalablement informé.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 0,02 USD (deux cents de dollar américain) afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille dollars américains) à 20.000,02 USD (vingt mille dollars américains et deux cents) par l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 354.299.999,98 USD

(trois cent cinquante-quatre millions deux cent quatre vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains et quatre-vingt-dix-huit cents), le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature;

3. Souscription et libération par l'Associé Unique des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;
4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;
5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et
6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de renoncer à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 0,02 USD (deux cents de dollar américain) afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille dollars américains) à 20.000,02 USD (vingt mille dollars américains et deux cents) par l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent dollar américain) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 354.299.999,98 USD (trois cent cinquante-quatre millions deux cent quatre-vingt dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains et quatre-vingt dix-huit cents) (la «Prime d'Emission»), le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature réalisé par l'Associé Unique.

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide ensuite d'accepter la souscription et la libération par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission par voie de l'apport en nature tel que décrit ci-après.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par M. Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales.

L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également sujette au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par voie de l'apport en nature tel que décrit ci-après.

Description de l'apport

L'apport réalisé par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et du paiement de la Prime d'Emission, est composé d'une créance certaine (l'«Apport»).

Evaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à 354.300.000 USD (trois cent cinquante quatre millions trois cent mille Dollars Américains).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 3 Novembre 2014, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

a) Wolfgang Preiss, résidant professionnellement au 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, gérant;

b) Darin Orr, résidant professionnellement au 1900 Colonel Sanders Lane, Louisville, Kentucky 40213, Etats Unis d'Amérique, gérant; et

c) Michael McAuliffe; résidant professionnellement au 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, gérant;

Tous représentés par M. Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration contenue dans la déclaration sur la valeur de l'apport visée ci-dessus.

Reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, acceptent expressément la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

- Yum! Restaurants International S.à r.l.: 2.000.002 (deux millions deux) parts sociales.

Le notaire constate que les 2.000.002 (deux millions deux) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 20.000,02 USD (vingt mille dollars américains et deux cents), représenté par 2.000.002 (deux millions deux) parts sociales ayant une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune.»

Aucune autre modification n'étant apportée à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à environ huit mille Euros (8.000.- Euro).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Dont Acte, à la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 novembre 2014. Relation: LAC/2014/53173. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Référence de publication: 2014195131/224.

(140217491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Nordstad SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-9147 Erpeldange-sur-Sûre, 7, Beim Dreieck.
R.C.S. Luxembourg E 5.512.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-sixième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Roland SIMON, administrateur de sociétés, né le 24 novembre 1962 à Dudelange, demeurant à L-9353 Bettendorf, 35, rue du château;

2.- Madame Constance SIMON, administrateur de sociétés, née le 22 novembre 1966 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-9147 Erpeldange-sur-Sûre, 7, Beim Dreieck.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, dans la limite d'opérations à caractère strictement civil et à l'exclusion de toutes opérations à caractère commercial, l'acquisition, la vente, la cons-

truction, l'aménagement, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur, la mise en location ainsi que la gestion d'un ou de plusieurs immeubles pour son propre compte.

La société sera habilitée à procéder à toute division ou le remembrement de parcelles ainsi que la vente d'immeubles lui appartenant.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie, ou se porter caution personnelle et/ou réelle pour d'autres personnes morales et/ou physiques, y compris au profit de ses associés, sous réserve des dispositions légales afférentes.

D'une façon générale, la société pourra effectuer toutes autres activités nécessaires ou utiles, susceptibles de favoriser soit directement, soit indirectement, la réalisation de cet objet, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Art. 2. La société prend la dénomination de «Nordstad SCl», société civile immobilière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle pourra être dissoute par anticipation par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité des associés représentant trois quarts des parts sociales de la société.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune d'Erpeldange-sur-Sûre.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés, réunis en assemblée générale.

Art. 5. Le capital social est fixé à deux-mille cinq cents euros (EUR 2.500,-), représenté par cent (100) parts, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les parts ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Roland SIMON, prénommé,	50 parts
2. Madame Constance SIMON, prénommée,	50 parts
Total:	100 parts.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de telle sorte que la somme de deux-mille cinq cent euros (EUR 2.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Art. 6. La cession des parts s'opère par acte authentique ou sous seing privé en observant les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des associés ou des non-associés que suivant une décision unanime de tous les associés.

En cas de transfert pour cause de mort, les héritiers ou légataires de l'associé décédé doivent être agréés à l'unanimité des associés survivants. Cet agrément n'est cependant pas requis en cas de transfert aux héritiers légaux.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les gérants devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers légaux de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Les héritiers et légataires de parts ou les créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, pendant la durée de la société, et jusqu'à la clôture de sa liquidation, requérir l'apposition de scellés sur les biens, documents et valeurs de la société ou en requérir l'inventaire, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans

l'administration de la société. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 11. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs associés-gérants nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre, leurs pouvoirs et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des associés-gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Le ou les gérants ne pourront être révoqués que suivant une décision unanime de tous les associés.

Art. 12. Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet ainsi que les actes de disposition.

Le ou les gérants peuvent acheter ou vendre tous immeubles, contracter tous prêts et consentir toutes hypothèques, sous réserve de l'accord unanime des associés.

Il(s) administre(nt) les biens de la société et il(s) la représente(nt) vis-à-vis des tiers et de toutes administrations, il(s) consente(nt), accepte(nt) et résilie(nt) tous baux et locations, pour le temps et aux prix, charges et conditions qu'il(s) juge(nt) convenables, il(s) touche(nt) les sommes dues à la société à tel titre et pour telle cause que ce soit il(s) paye(nt) toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonne(nt) le paiement.

Il(s) régleme(nt) et arrête(nt) tous comptes avec tous créanciers et débiteurs. Il(s) exerce(nt) toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant. Il(s) autorise(nt) aussi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes subrogations et toutes mainlevées d'inscription, saisies, oppositions et autres droits avant ou après paiement.

Il(s) arrête(nt) les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés, il(s) statut/statuent sur toutes propositions à lui/leur faire et arrête(nt) son/leur ordre du jour.

L'énumération susmentionnée est énonciative mais non limitative.

Art. 13. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 14. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice social commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2015.

Art. 15. Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les associés-gérants quand ils jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 16. Dans toutes les réunions, chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.

En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitiers et nue-propriétaires, le droit de vote appartient à l'usufruitier.

Art. 17. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quel qu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises que suivant une décision unanime de tous les associés.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 19. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil, ainsi que la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et leurs modifications ultérieures, trouveront application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour sa constitution sont estimés à environ neuf cents euros (EUR 900,-)

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à deux (2).
2. Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Roland SIMON, administrateur de sociétés, né le 24 novembre 1962 à Dudelange, demeurant à L-9353 Bettendorf;
 - Madame Constance SIMON, administrateur de sociétés, née le 22 novembre 1966 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-9147 Erpeldange-sur-Sûre, 7, Beim Dreieck;

3. La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un des gérants.

Toutes opérations immobilières, tels que l'acquisition, la vente ou l'affectation hypothécaire d'un ou plusieurs immeubles, doivent obligatoirement être contresignées par tous les associés.

4. Le siège social de la société est fixé à L-9147 Erpeldange-sur-Sûre, 7, Beim Dreieck

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signés le présent acte avec le notaire.

Signé: R. SIMON, C. SIMON, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 27 novembre 2014. Relation: DIE/2014/15308. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 05 décembre 2014.

Référence de publication: 2014195251/146.

(140217224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

OCM Luxembourg OPPS ALS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.935.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eight day of November,
before Us, Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of OCM Luxembourg OPPS ALS S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital amounting to EUR 12,500.-, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 144.935, (the Company). The Company was incorporated on February 10, 2009, pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 604, page 28963, dated March 19, 2009. The articles of association of the Company have not been amended since its incorporation.

THERE APPEARED:

1. OCM Opportunities Fund VIIb AIF (Cayman), L.P., a limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Walkers Corporate Services Limites, Walker House, PO Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-90022, registered with the Cayman Islands General Registry under number WK-31643 (OPPS Fund VIIb AIF);

hereby represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

2. OCM Opportunities Fund VII AIF (Delaware), L.P., a limited partnership existing under the laws of the state of Delaware, with registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, registered with the Delaware Division of Corporations under number 4320573 (OPPS Fund VII AIF);

hereby represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

3. OCM Opportunities Fund VIIb (Parallel) AIF (Cayman), L.P., a limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Walkers Corporate Services Limites, Walker House, PO Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-90022, registered with the Cayman Islands General Registry under number WK-31644 (OPPS Fund VIIb AIF);

hereby represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

4. Oaktree Value Opportunities Fund AIF (Cayman), L.P., a limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Walkers Corporate Services Limites, Walker House, PO Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-90022, registered with the Cayman Islands General Registry under number WK-31723 (Fund AIF, and together with OPPS Fund VIIb AIF, OPPS Fund VII AIF and OPPS Fund VIIb AIF, the Shareholders);

hereby represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that:

I. The one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares of the Company, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda hereinafter reproduced;

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Dissolution and liquidation of the Company;

3. Appointment of Headstart Management Services S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.181, as liquidator of the Company and determination of the powers of the liquidator and liquidation procedure;

4. Discharge to be granted to the managers of the Company for the exercise of their mandate; and

5. Miscellaneous.

Now, therefore, the Shareholders, acting through their proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented at the Meeting considering them self as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting decides to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

Third resolution

The Meeting decides to appoint Headstart Management Services S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.181, as liquidator of the Company (the Liquidator).

Fourth resolution

The Meeting decides that the Liquidator will prepare a detailed inventory of the Company's assets and liabilities, that the Liquidator will have the broadest powers pursuant to the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915, as amended (the Law) to perform its duties (including without limitation to dispose of the Company's assets) and that the Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Liquidator.

For such a purpose, the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the Shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate his powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders, in accordance with article 148 of the Law.

Fifth resolution

The Meeting decides to grant full discharge to the managers of the Company for the exercise of their mandates.

There being no further business, the Meeting is closed.

192261

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 1,150.-.

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-huitième jour du mois de novembre,
par-devant nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de OCM Luxembourg OPPS ALS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et un capital social s'élevant à EUR 12.500,-, étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.935, (la Société). La Société a été constituée le 10 février 2009 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 604, page 28963, daté du 19 mars 2009. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

ONT COMPARU:

1. OCM Opportunities Fund VIIb AIF (Cayman), L.P., une limited partnership existant sous le droit des îles Cayman, ayant son siège social au c/o Walkers Corporate Services Limites, Walker House, PO Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-90022, étant immatriculée au Cayman Islands General Registry sous le numéro WK-31643 (OPPS Fund VIIb AIF),

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2. OCM Opportunities Fund VII AIF (Delaware), L.P., une limited partnership, existant sous le droit du Delaware, ayant son siège social au c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, étant immatriculée au Delaware Division of Corporations sous le numéro 4320573 (OPPS Fund VII AIF),

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

3. OCM Opportunities Fund VIIb (Parallel) AIF (Cayman), L.P., une limited partnership existant sous le droit des îles Cayman, ayant son siège social au c/o Walkers Corporate Services Limites, Walker House, PO Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-90022, étant immatriculée au Cayman Islands General Registry sous le numéro WK-31644 (OPPS Fund VIIb AIF);

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

4. Oaktree Value Opportunities Fund AIF (Cayman), L.P., une limited partnership existant sous le droit des îles Cayman, ayant son siège social au c/o Walkers Corporate Services Limites, Walker House, PO Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-90022, étant immatriculée au Cayman Islands General Registry sous le numéro WK-31723 (Fund AIF, et avec OPPS Fund VIIb AIF, OPPS Fund VII AIF et OPPS Fund VIIb AIF, les Associés);

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les un million (1.000.000) de parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de un euro cent (EUR 0,01-) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points à l'ordre du jour reproduits ci-après;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Dissolution et liquidation de la Société;

3. Nomination de Headstart Management Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.181, en qualité de liquidateur de la Société et détermination des pouvoirs du liquidateur et de la procédure de liquidation;

4. Décharge à accorder aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat; et

5. Divers.

Sur ce, les Associés, représentés par leur mandataire, ont prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés à l'Assemblée se considérant eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer Headstart Management Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.181, en qualité de liquidateur de la Société (le Liquidateur).

Quatrième résolution

L'Assemblée décide que le Liquidateur dressera un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société, que le Liquidateur sera investi des pouvoirs les plus étendus en vertu de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi), afin d'accomplir ses fonctions (y inclus le droit de disposer sans limite des actifs de la Société) et que la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature unique du Liquidateur.

A ces fins, le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et accomplir toutes opérations, y inclus ceux prévus par l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des Associés. Le Liquidateur pourra, sous sa seule responsabilité, déléguer ses pouvoirs pour des opérations ou devoirs spécifiques et définis à une ou plusieurs personnes ou entités.

Le Liquidateur est autorisé, à sa seule discrétion, à payer des avances sur les bonis de liquidation aux Associés, et ce conformément à l'article 148 de la Loi.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'accorder pleine décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est évalué à environ EUR 1.150,-

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Junglinster, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, ce mandataire a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte original.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 décembre 2014. Relation GRE/2014/4764. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014195301/184.

(140217342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

**Aberdeen Asset Managers Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SWIP Holdings (Luxembourg) S.à r.l.).**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 104.119.

In the year two thousand and fourteen, on twenty-fourth of November,
Before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

SWIP (Luxembourg) S.à r.l. a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of one hundred and twenty five thousand euros (EUR 125,000.-) with registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 104.118 (the "Shareholder"),

Hereby represented by Me Alexandra Chauvin, lawyer, professionally residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy under private seal given on November 12, 2014,

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of SWIP Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of nine hundred seventy-eight thousand two hundred euros (EUR 978,200.-) divided into nine thousand seven hundred eighty-two (9,782) shares, with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up, with registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, of November 15th, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1239 of December 3rd, 2004 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 104.119 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have, for the last time, been amended following a deed of the undersigned notary, of January 2nd, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 896 of April 16th, 2013.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolution to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To amend paragraph 4 of article 1 of the Articles of Incorporation of the Company relating to the form and name of the Company so that it shall read as follows:

“ Art. 1. Form and name. [...]

The Company will exist under the name of “Aberdeen Asset Managers Holdings (Luxembourg) S.à r.l.””

2 Miscellaneous.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolution:

First resolution

The Shareholder RESOLVES to change the denomination of the Company from “SWIP Holdings (Luxembourg) S.à r.l.” to “Aberdeen Asset Managers Holdings (Luxembourg) S.à r.l.” and consequently to amend paragraph 4 of article 1 of the Articles of Incorporation of the Company relating to the form and name of the Company so that it shall read as follows:

“ Art. 1. Form and name. [...]

The Company will exist under the name of “Aberdeen Asset Managers Holdings (Luxembourg) S.à r.l.””

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre novembre,

Par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorfles-Bains, Grand Duché de Luxembourg,

A comparu:

SWIP (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, avec un capital social de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-), ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.118 (l'«Associé»), représentée aux fins des présentes par Maître Alexandra Chauvin, avocat demeurant professionnellement à Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 12 novembre 2014.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de SWIP Holdings (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de neuf cent soixante-dix-huit mille deux cent euros (EUR 978.200,-) divisé en neuf mille sept cent quatre-vingt-deux (9.782) parts sociales entièrement libérées d'une valeur de cent euros (EUR 100,-) chacune, dont le siège social est au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg en date du 15 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1239 du 3 décembre 2004 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 104.119 (la «Société»).

Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné, en date du 2 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 896, en date du 16 avril 2013.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Modification du paragraphe 3 de l'article 1 des Statuts de la Société comme suit:

« **Art. 1^{er}. Forme.** [...]»

La Société prend la dénomination sociale de «Aberdeen Asset Managers Holdings (Luxembourg) S.à r.l.»»

2 Divers.

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter la résolution suivante:

Première résolution

L'Associé DECIDE de modifier la dénomination de la Société de «SWIP Holdings (Luxembourg) S.à r.l.» en «Aberdeen Asset Managers Holdings (Luxembourg) S.à r.l.» et par conséquence de modifier le paragraphe 3 de l'article 1 des Statuts de la Société comme suit:

« **Art. 1^{er}. Forme.** [...]»

La Société prend la dénomination sociale de «Aberdeen Asset Managers Holdings (Luxembourg) S.à r.l.»»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A. Chauvin, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 27 novembre 2014. REM/2014/2586. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 5 décembre 2014.

Référence de publication: 2014195526/103.

(140217174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

"Gelf Fizinvest (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.562.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 189.323.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-sixth day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of GELF Fizinvest (Lux) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and a share capital of EUR 12,500, being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) (the Register) under number B 189323 (the Company). The Company has been incorporated on 18 July 2014 pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg which has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Official Gazette) on 8 October 2014 under number 2809. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since its incorporation.

THERE APPEARED:

GELF Investments (Lux) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and a share capital of EUR 1,000,000, being registered with the Register under number B 117053 (the Sole Shareholder),

Represented by Clémence Colson, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney of the Sole Shareholder, after having been initialled *ne varietur* by the attorney-in-fact of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted together with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all of the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of the Company, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, and representing the entirety of the subscribed share capital of the Company currently set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro);

II. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

(i) Waiver of the convening notices;

(ii) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 19,550,000 (nineteen million five hundred and fifty thousand Euro) so as to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to an amount of EUR 19,562,500 (nineteen million five hundred sixty-two thousand and five hundred Euro) by way of the issuance of 19,550,000 (nineteen million five hundred and fifty thousand) new shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each;

(iii) Subscription to and payment in full by the Sole Shareholder of the share capital increase referred to under item (ii) above by way of several contributions in kind consisting in shares in Goodman Alpha Logistics (Poland) Sp. z.o.o., Lubna (Lux) S.à r.l., Torun S.à r.l., Goodman Sapphire Logistics (Lux) S.à r.l., and Goodman Silver Logistics (Lux) S.à r.l.;

(iv) Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association in order to reflect the share capital increase of the Company specified under items (ii) and (iii) above;

(v) Amendment to the share register of the Company in order to reflect the abovementioned changes to the share capital of the Company, and grant of authority in connection thereto; and

(vi) Miscellaneous.

III. After due deliberation, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

Representing the entirety of the share capital of the Company, the Sole Shareholder waives the convening notices, considers itself as duly convened and declares having perfect knowledge of the agenda of the present resolutions which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 19,550,000 (nineteen million five hundred and fifty thousand Euro) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to an amount of EUR 19,562,500 (nineteen

million five hundred and sixty-two thousand five hundred Euro) by way of the creation and issuance of 19,550,000 (nineteen million five hundred and fifty thousand) new shares in the share capital of the Company having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the New Shares).

Third resolution
Subscription - Payment

The Sole Shareholder hereby declares to:

(a) subscribe to 6,450,000 (six million four hundred and fifty thousand) New Shares in the Company, each having a nominal value of EUR 1 (one Euro) and to fully pay for these New Shares by way of a contribution in kind consisting in 101 (one hundred and one) shares having a nominal value PLN 50 (fifty zlotys) each (the Alpha Logistics Shares) and held by the Sole Shareholder in Goodman Alpha Logistics (Poland) Sp. z.o.o., a limited liability company incorporated and existing under the laws of Poland, having its registered office at ul. Zlota 59, 00-120 Warsaw and registered with the Polish trade and companies register under number 0000368786 (Alpha Logistics), and with such shares representing the entirety of the issued outstanding share capital of Alpha Logistics and having an aggregate value for the purpose of the contribution of EUR 6,450,000 (six million four hundred and fifty thousand Euro) (the Alpha Logistics Contribution);

(b) subscribe to 3,020,000 (three million twenty thousand) New Shares in the Company, each having a nominal value of EUR 1 (one Euro) and to fully pay for these New Shares by way of a contribution in kind consisting in 2,402,500 (two million four hundred and two thousand five hundred) shares having a nominal value EUR 1 (one Euro) each (the Lubna Lux Shares) and held by the Sole Shareholder in Lubna (Lux) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and a share capital of EUR 2,402,500, being registered with the Register under number B 129396 (Lubna Lux), and with such shares representing the entirety of the issued outstanding share capital of Lubna Lux and having an aggregate value for the purpose of the contribution of EUR 3,020,000 (three million twenty thousand Euro) (the Lubna Lux Contribution);

(c) subscribe to 2,920,000 (two million nine hundred and twenty thousand) New Shares in the Company, each having a nominal value of EUR 1 (one Euro) and to fully pay for these New Shares by way of a contribution in kind consisting in 4,047,983 (four million forty-seven thousand nine hundred and eighty-three) shares having a nominal value EUR 1 (one Euro) each (the Torun Lux Shares) and held by the Sole Shareholder in Torun S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and a share capital of EUR 4,047,983, being registered with the Register under number B 128041 (Torun Lux), and with such shares representing the entirety of the issued outstanding share capital of Torun Lux and having an aggregate value for the purpose of the contribution of EUR 2,920,000 (two million nine hundred and twenty thousand Euro) (the Torun Lux Contribution);

(d) subscribe to 3,970,000 (three million nine hundred and seventy thousand) New Shares in the Company, each having a nominal value of EUR 1 (one Euro) and to fully pay for these New Shares by way of a contribution in kind consisting in 3,019,355 (three million nineteen thousand three hundred and fifty-five) shares having a nominal value EUR 1 (one Euro) each (the Goodman Sapphire Lux Shares) and held by the Sole Shareholder in Goodman Sapphire Logistics (Lux) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and a share capital of EUR 3,019,355, being registered with the Register under number B 133833 (Goodman Sapphire Lux), and with such shares representing the entirety of the issued outstanding share capital of Goodman Sapphire Lux and having an aggregate value for the purpose of the contribution of EUR 3,970,000 (three million nine hundred and seventy thousand Euro) (the Goodman Sapphire Lux Contribution); and

(e) subscribe to 3,190,000 (three million one hundred and ninety thousand) New Shares in the Company, each having a nominal value of EUR 1 (one Euro) and to fully pay for these New Shares by way of a contribution in kind consisting in 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value EUR 1 (one Euro) each (the Goodman Silver Lux Shares, and together with Lubna Lux Shares, the Torun Lux Shares, the Goodman Sapphire Lux Shares, the Lux HoldCos Shares) and held by the Sole Shareholder in Goodman Silver Logistics (Lux) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and a share capital of EUR 12,500, being registered with the Register under number B 134669 (Goodman Silver Lux, and together with Lubna Lux, Torun Lux, Goodman Sapphire Lux, the Lux HoldCos), and with such shares representing the entirety of the issued outstanding share capital of Goodman Silver Lux and having an aggregate value for the purpose of the contribution of EUR 3,190,000 (three million one hundred and ninety thousand Euro) (the Goodman Silver Lux Contribution, and together with the Alpha Logistics Contribution, the Lubna Lux Contribution, the Torun Lux Contribution and the Goodman Sapphire Lux Contribution, the Contributions).

The Contributions in an aggregate amount of EUR 19,550,000 (nineteen million five hundred and fifty thousand Euro) shall be fully allocated to the share capital account of the Company.

The value of the Contributions has been certified to the undersigned notary by the balance sheet of the Sole Shareholder, as of November 25, 2014 and signed by the Sole Shareholder, which shows that for the purpose of this contribution, the Alpha Logistics Shares and the Lux HoldCos Shares contributed to the Company by the Sole Shareholder

Subscriber, as stated above, are worth at least EUR 19,550,000 (nineteen million five hundred and fifty thousand Euro) (the Balance Sheet).

It results from a certificate issued by the Sole Shareholder (the Sole Shareholder Certificate) dated 25 November 2014 relating to the Alpha Logistics Shares and of the Lux HoldCos Shares contributed to the Company in the manner described above, that:

- “1. it owns and is empowered to dispose of all the shares representing the entirety of the share capital of Alpha Logistics and of the Lux HoldCos;
2. the Alpha Logistics Shares and of the Lux HoldCos Shares which are contributed to the Company are fully paid-up;
3. the Alpha Logistics Shares and the Lux HoldCos Shares are not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no rights to acquire any pledge or usufruct on the shares and the shares are not subject to any attachment;
4. there exists no pre-emption rights, nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Alpha Logistics Shares and the Lux HoldCos Shares be transferred to him/her;
5. the Alpha Logistics Shares are freely transferrable by virtue of Polish law and of its articles of association;
6. the Lux HoldCos Shares are freely transferrable by virtue of Luxembourg law and of their respective articles of association;
7. all formalities under applicable laws subsequent to the contribution of the Alpha Logistics Shares and of the Lux HoldCos Shares will be effected upon the Contributions; and
8. with respect to the value of the Contributions:
 - (a) the Alpha Logistics Shares are worth at least EUR 6,450,000 (six million four hundred and fifty thousand Euro);
 - (b) the Lubna Lux Shares are worth at least EUR 3,020,000 (three million twenty thousand Euro);
 - (c) the Torun Lux Shares are worth at least EUR 2,920,000 (two million nine hundred and twenty thousand Euro);
 - (d) the Goodman Sapphire Lux Shares are worth at least EUR 3,970,000 (three million nine hundred and seventy thousand Euro); and
 - (e) the Goodman Silver Shares are worth at least EUR 3,190,000 (three million one hundred and ninety thousand Euro).”

It results also in essence from a certificate issued by the Company dated 25 November 2014 relating to the Alpha Logistics Shares and of the Lux HoldCos Shares contributed by the Sole Shareholder to the Company in the manner described above (the Company Certificate, and together with the Sole Shareholder Certificate, the Certificates) that:

- “1. the Alpha Logistics Shares are worth at least EUR 6,450,000 (six million four hundred and fifty thousand Euro);
2. the Lubna Lux Shares are worth at least EUR 3,020,000 (three million twenty thousand Euro);
3. the Torun Lux Shares are worth at least EUR 2,920,000 (two million nine hundred and twenty thousand Euro);
4. the Goodman Sapphire Lux Shares are worth at least EUR 3,970,000 (three million nine hundred and seventy thousand Euro); and
5. the Goodman Silver Shares are worth at least EUR 3,190,000 (three million one hundred and ninety thousand Euro).”

A copy of the Balance Sheet and of the Certificates, after having been signed *ne variatur* by the attorney-in-fact of the Sole Shareholder and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Alpha Logistics Shares and the Lux HoldCos Shares contributed to the Company as described above are forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

As a consequence of the above share capital increase, the Sole Shareholder holds all the 19,562,500 (nineteen million five hundred and sixty-two thousand five hundred) shares in the share capital of the Company.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles so as to reflect the issuance of the New Share by the Company, so that article 5 shall henceforth read as follows:

In its English version:

“ **Art. 5. Share capital.** The corporate capital is fixed at EUR 19,562,500 (nineteen million five hundred and sixty-two thousand five hundred Euro) represented by 19,562,500 (nineteen million five hundred and sixty-two thousand five hundred) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.”

In its German version:

“ **Art. 5. Gesellschaftskapital.** Das Gesellschaftskapital beträgt neunzehn Millionen fünfhundertzweiundsechzigtausend-fünfhundert Euro (19.562.500,- EUR) und ist in neunzehn Millionen fünfhundertzweiundsechzigtausendfünfhundert (19.562.500) Anteile mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (1,- EUR) aufgeteilt.”

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple, to proceed in the name and on behalf of the Company with the necessary inscriptions in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including, for the avoidance of any doubts, the filing and publication of documents with the relevant Luxembourg authorities).

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately EUR 7,000.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the attorney-in-fact of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of such attorney-in-fact, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, such attorney-in-fact signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède.

L'an deux mille quatorze, le vingt-sixième jour du mois de novembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de GELF Fizinvest (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et un capital social de 12.500 EUR, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg (le Registre) sous le numéro B189323 (la Société). La Société a été constituée le 18 juillet 2014 suivant un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 2809. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

A COMPARU:

GELF Investments (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et un capital social de 1.000.000 EUR, enregistrée auprès du Registre sous le numéro B117053 (l'Associé Unique),

Représenté par Clémence Colson, avocate, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration de l'Associé Unique, après avoir été initialisée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexe au présent acte, et sera soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, demande au notaire d'acter ce qui suit

I. L'Associé Unique détient la totalité des 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, et représentant la totalité du capital social souscrit de la Société actuellement fixé à un montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros);

II. L'Associé Unique désire passer des résolutions sur les points suivants:

(i) Renonciation aux formalités de convocation;

(ii) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 19.550.000 EUR (dix-neuf millions cinq cent cinquante mille euros) de façon à porter le capital social de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) à un montant de 19.562.500 EUR (dix-neuf millions cinq cent soixante-deux mille cinq cents euros) par l'émission de 19.550.000 (dix-neuf millions cinq cent cinquante mille) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune;

(iii) Souscription et paiement total par l'Associé Unique de l'augmentation de capital reprise sous le point (a)(ii) ci-dessus par plusieurs apports en nature constituées des parts sociales de Goodman Alpha Logistics (Poland) Sp. z.o.o., Lubna (Lux) S.à r.l., Torun S.à r.l., Goodman Sapphire Logistics (Lux) S.à r.l., et Goodman Silver Logistics (Lux) S.à r.l.;

(iv) Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société de façon à y refléter l'augmentation de capital de la Société reprise sous les points (a)(ii) et (a)(iii) ci-dessus;

(v) Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à y refléter les changements au capital social de la Société repris ci-dessus, et pouvoir donné à cet effet; et

(vi) Divers.

III. Après délibération, l'Associé Unique a décidé de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique, représentant la totalité du capital social de la Société, renonce aux formalités de convocation se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour des présentes résolutions qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 19.550.000 EUR (dix-neuf millions cinq cent cinquante mille euros) de façon à porter le capital social de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) à un montant de 19.562.500 EUR (dix-neuf millions cinq cent soixante-deux mille cinq cents euros) par l'émission de 19.550.000 (dix-neuf millions cinq cent cinquante mille) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune (les Nouvelles Parts Sociales)

Troisième résolution

Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare ce qui suit:

(a) souscrire à 6.450.000 (six millions quatre cent cinquante mille) Nouvelles Parts Sociales de la Société, ayant chacune une valeur nominale de 1 EUR (un euro) et payer ces Nouvelles Parts Sociales dans leur intégralité par un apport en nature constitué de 101 (cent une) parts sociales ayant une valeur nominale de 50 PLN (cinquante zlotys) chacune (les Parts Sociales Alpha Logistics) détenues par l'Associé Unique dans Alpha Logistics (Poland) Sp. z.o.o., une société à responsabilité limitée de droit polonais, ayant son siège social à ul. Zlota 59, 00-120 Varsovie et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés Polonais sous le numéro 0000368786 (Alpha Logistics), ces parts sociales représentant la totalité du capital social émis de Alpha Logistics et ayant une valeur totale, pour les besoins de l'apport de 6.450.000 EUR (six millions quatre cent cinquante mille euros) (l'Apport Alpha Logistics);

(b) souscrire à 3.020.000 (trois millions vingt mille) Nouvelles Parts Sociales de la Société, ayant chacune une valeur nominale de 1 EUR (un euro) et payer ces Nouvelles Parts Sociales dans leur intégralité par un apport en nature constitué de 2.402.500 (deux millions quatre cent deux mille cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune (les Parts Sociales Lubna) détenues par l'Associé Unique dans Lubna (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et un capital social de 2.402.500 EUR, enregistrée auprès du Registre sous le numéro B129396 (Lubna Lux), ces parts sociales représentant la totalité du capital social émis de Lubna Lux et ayant une valeur totale, pour les besoins de l'apport de 3.020.000 EUR (trois millions vingt mille euros) (l'Apport Lubna Lux);

(c) souscrire à 2.920.000 (deux millions neuf cent vingt mille) Nouvelles Parts Sociales de la Société, ayant chacune une valeur nominale de 1 EUR (un euro) et payer ces Nouvelles Parts Sociales dans leur intégralité par un apport en nature constitué de 4.047.983 (quatre millions quarante-sept mille neuf cent quatre-vingt-trois) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune (les Parts Sociales Torun Lux) détenues par l'Associé Unique dans Torun S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et un capital social de 4.047.983 EUR, enregistrée auprès du Registre sous le numéro B128041 (Torun Lux), ces parts sociales représentant la totalité du capital social émis de Torun Lux et ayant une valeur totale, pour les besoins de l'apport de 2.920.000 EUR (deux millions neuf cent vingt mille euros) (l'Apport Torun Lux);

(d) souscrire à 3.970.000 (trois millions neuf cent soixante-dix mille) Nouvelles Parts Sociales de la Société, ayant chacune une valeur nominale de 1 EUR (un euro) et de payer ces Nouvelles Parts Sociales dans leur intégralité par un apport en nature constitué de 3.019.355 (trois millions dix-neuf mille trois cent cinquante-cinq) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune (les Parts Sociales Goodman Sapphire) détenues par l'Associé Unique dans Goodman Sapphire Logistics (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et un capital social de 3.019.355 EUR, enregistrée auprès du Registre sous le numéro B133833 (Goodman Sapphire Lux), ces parts sociales représentant la totalité du capital social émis de Goodman Sapphire Lux et ayant une valeur totale, pour les besoins de l'apport de 3.970.000 EUR (trois millions neuf cent soixante-dix mille euros) (l'Apport Goodman Sapphire Lux); et

(e) souscrire à 3.190.000 (trois millions cent quatre-vingt-dix mille) Nouvelles Parts Sociales de la Société, ayant chacune une valeur nominale de 1 EUR (un euro) et de payer ces Nouvelles Parts Sociales dans leur intégralité par un apport en nature constitué de 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune (les Parts Sociales Goodman Silver Lux Shares, et ensemble avec les Parts Sociales Lubna, les Parts Sociales Torun Lux, les Parts Sociales Goodman Sapphire, les Parts Sociales Lux HoldCos) détenues par l'Associé Unique dans Goodman Silver Logistics (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et un capital social de 12.500 EUR, enregistrée auprès du Registre sous le numéro B134669 (Goodman Silver Lux, et ensemble avec Lubna Lux, Torun Lux, Goodman Sapphire Lux, les Lux HoldCos), ces parts sociales représentant la totalité

du capital social émis de Goodman Silver Lux et ayant une valeur totale, pour les besoins de l'apport de 3.190.000 EUR (trois millions cent quatre-vingt-dix mille Euros) (l'Apport Goodman Silver Lux, et ensemble avec l'Apport Alpha Logistics, l'Apport Lubna Lux, l'Apport Torun Lux et l'Apport Goodman Sapphire Lux, les Apports).

Les Apports d'un montant total de 19.550.000 EUR (dix-neuf millions cinq cent cinquante mille euros) seront entièrement alloués au compte de capital social de la Société.

La valeur des Apports a été certifiée au notaire instrumentaire par un état financier de l'Associé Unique, en date du 25 novembre 2014 et signé par l'Associé Unique, qui montre que, pour les besoins de l'apport, les Parts Sociales Alpha Logistics and les Parts Sociales Lux HoldCos apportées à la Société par l'Associé Unique, comme décrit ci-dessus, sont évaluées à au moins 19.550.000 EUR (dix-neuf millions cinq cent cinquante mille euros) (l'Etat Financier).

Il résulte d'un certificat émis par l'Associé Unique (le Certificat de l'Associé Unique) en date du 25 novembre 2014 en rapport avec les Parts Sociales Alpha Logistics et les Parts Sociales Lux HoldCos apportées à la Société de la manière décrite ci-dessus que:

“1. it owns and is empowered to dispose of all the shares representing the entirety of the share capital of Alpha Logistics and of the Lux HoldCos;

2. the Alpha Logistics Shares and of the Lux HoldCos Shares which are contributed to the Company are fully paid-up;

3. the Alpha Logistics Shares and the Lux HoldCos Shares are not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no rights to acquire any pledge or usufruct on the shares and the shares are not subject to any attachment;

4. there exists no pre-emption rights, nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Alpha Logistics Shares and the Lux HoldCos Shares be transferred to him/her;

5. the Alpha Logistics Shares are freely transferrable by virtue of Polish law and of its articles of association;

6. the Lux HoldCos Shares are freely transferrable by virtue of Luxembourg law and of their respective articles of association;

7. all formalities under applicable laws subsequent to the contribution of the Alpha Logistics Shares and of the Lux HoldCos Shares will be effected upon the Contributions; and

8. with respect to the value of the Contributions:

(a) the Alpha Logistics Shares are worth at least EUR 6,450,000 (six million four hundred and fifty thousand Euro);

(b) the Lubna Lux Shares are worth at least EUR 3,020,000 (three million twenty thousand Euro);

(c) the Torun Lux Shares are worth at least EUR 2,920,000 (two million nine hundred and twenty thousand Euro);

(d) the Goodman Sapphire Lux Shares are worth at least EUR 3,970,000 (three million nine hundred and seventy thousand Euro); and

(e) the Goodman Silver Shares are worth at least EUR 3,190,000 (three million one hundred and ninety thousand Euro).”

Il résulte également en essence d'un certificat émis par la Société en date du 25 novembre 2014 en rapport avec les Parts Sociales Alpha Logistics et les Parts Sociales Lux HoldCos apportées par l'Associé Unique à la Société de la façon décrite ci-dessus (le Certificat de la Société et ensemble avec le Certificat de l'Associé Unique, les Certificats) que:

“1. the Alpha Logistics Shares are worth at least EUR 6,450,000 (six million four hundred and fifty thousand Euro);

2. the Lubna Lux Shares are worth at least EUR 3,020,000 (three million twenty thousand Euro);

3. the Torun Lux Shares are worth at least EUR 2,920,000 (two million nine hundred and twenty thousand Euro);

4. the Goodman Sapphire Lux Shares are worth at least EUR 3,970,000 (three million nine hundred and seventy thousand Euro); and

5. the Goodman Silver Shares are worth at least EUR 3,190,000 (three million one hundred and ninety thousand Euro).”

Une copie de l'Etat Financier et des Certificats, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui auprès des autorités compétentes.

Les Parts Sociales Alpha Logistics et les Parts Sociales Lux HoldCos apportées à la Société comme décrit ci-dessus sont à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été apportée au notaire instrumentaire.

En conséquence de l'augmentation de capital décrite ci-dessus, l'Associé Unique détient la totalité des 19.562.500 (dix-neuf millions cinq cent soixante-deux mille cinq cents) parts sociales du capital social de la Société.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de façon à y refléter l'émission des Nouvelles Parts Sociales par la Société, de sorte que l'article 5 aura dès lors la teneur suivante:

Dans sa version anglaise:

“ **Art. 5. Share capital.** The corporate capital is fixed at EUR 19.562.500 (nineteen million five hundred and sixty-two thousand five hundred Euro) represented by 19.562.500 (nineteen million five hundred and sixty-two thousand five hundred) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.”

Dans sa version allemande:

« **Art. 5. Gesellschaftskapital.** Das Gesellschaftskapital beträgt neunzehn Millionen fünfhundertzweiundsechzigtausend-fünfhundert Euro (19.562.500,- EUR) und ist in neunzehn Millionen fünfhundertzweiundsechzigtausendfünfhundert (19.562.500) Anteile mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (1,- EUR) aufgeteilt.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société de façon à y refléter les changes ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de Allen & Overy, société en commandite simple, de procéder au nom et pour le compte de la Société aux inscriptions nécessaires dans le registre des parts sociales de la Société et de pourvoir à toute formalité en relation avec le présent acte (incluant, pour éviter tout doute, l'enregistrement et la publication des documents avec les autorités Luxembourgeoises compétentes).

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 7.000.-Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la personne comparante, cet acte notarié est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en langue française. A la demande de la même partie comparante, et en cas de discordance entre les versions anglaises et françaises, la version anglaise prévaudra.

Don acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la personne comparante, ladite personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: C. COLSON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2014. Relation: LAC/2014/57508. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Référence de publication: 2014195935/362.

(140219177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Lands Improvement Holdings Landmatch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 168.508.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 25 novembre 2014

Il résulte des dites résolutions que:

1. Le nombre de gérants de la Société a augmenté de trois à quatre.

2. Monsieur Joel Davidson, né le 20 juillet 1968 à Newtownards, Royaume-Uni et demeurant professionnellement au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet au 25 novembre 2014 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Delloula Aouinti - gérante
- Joanne Fitzgerald - gérante
- Christopher McCormack - gérant
- Joel Davidson - gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Pour Lands Improvement Holdings Landmatch S.à r.l.

Joanne Fitzgerald

Gérante

Référence de publication: 2014195145/24.

(140217753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Globus Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 192.574.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fourth of December

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

1. Stanislav Orlov, residing at Minskaya Street, 10-55 Moscow, Russia

2. Artur Orlov, residing at Lerinskiy prospect, 82-130 Moscow, Russia

here represented by Sara Lecomte, private employee, with professional address at 15, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such parties have requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which they declare to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "Globus Invest S.à r.l."

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration

of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of EUR 1.00 (one euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In case of different categories of managers:

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different categories, being category A managers and category B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the category they belong.

In dealing with third parties, the single manager, and, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different categories of managers (namely category A managers and category B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one category A manager and one category B manager (including by way of representation).

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present or represented.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In the event however the general meeting of shareholders has appointed different categories of managers (namely category A managers and category B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one category A and one category B manager (which may be represented).

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for

gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the Articles must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) and shareholders toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2015.

Subscription - Payment

All the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed as follows:

- 11,875 (eleven thousand eight hundred and seventy-five) shares by Stanislav Orlov, and
- 625 (six hundred and twenty-five) shares by Artur Orlov

And all fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) is as now at the disposal of the Company Globus Invest S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined duration:

Category A manager:

- Mr. Artur Orlov, residing at Lerinskiy prospect, 82-130 Moscow, Russia.

Category B manager:

- Mr. Christophe Davezac, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg,

In accordance with article eleven of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

- 2) The Company shall have its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le quatre décembre,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. Stanislav Orlov résidant à Minskaya Street, 10-55 Moscou, Russie
2. Artur Orlov, résidant à Lerinskiy prospect, 82-130 Moscou, Russie.

Ici représentés par Sara Lecomte, employée privée, avec adresse professionnelle au 15, Cote D'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée.

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "Globus Invest S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq-cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq-cents) parts sociales de EUR 1,00 (un euro) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Si présence de gérants de catégories différentes:

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux catégories différentes, les gérants de catégorie A et les gérants de catégorie B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Dans les rapports avec les tiers, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes catégories de gérants (à savoir les gérants de catégorie A et les gérants de

catégorie B), la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et de catégorie B (y inclus par voie de représentation).

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents ou représentés.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes catégories de gérants (à savoir des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B (qui pourra être représenté).

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant un résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Les 12.500 (douze mille cinq-cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites comme suit:

- 11.875 (onze mille huit-cent-soixante-quinze) parts sociales par Stanislav Orlov, et
- 625 (six-cent-vingt-cinq) parts sociales par Artur Orlov

Et intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq-cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société Globus Invest S.à r.l., ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant de catégorie A:

- Monsieur Artur Orlov, résidant à Lerinskiy prospect, 82-130 Moscou, Russie.

Gérant de catégorie B:

- Monsieur Christophe Davezac, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et de catégorie B.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 décembre 2014. Relation: LAC/2014/58449. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Signée par Maître Emile SCHLESSER, notaire à Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire à Luxembourg.

Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Référence de publication: 2014196738/390.

(140220203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2014.

JER Bishopsgate S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 114.093.

In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth of November.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "JER Bishopsgate S.à.r.l." (hereafter referred to as the "Company"), a "Société à responsabilité limitée", established at 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 114.093, incorporated by deed of Henri Hellinckx, notary, on January 30, 2006, published in the Luxembourg Memorial C number 825 on April 25, 2006 and whose Articles of Incorporation were for the last time modified by deed enacted on February 07, 2006 published in the Luxembourg Memorial C number 1023 on May 26, 2006.

There appeared

JER Europe Fund III Holdings S.à r.l., a "Société à responsabilité limitée" with registered office at 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 115.656 ("the Sole Shareholder"),

hereby represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has declared and requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II.- That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation),
2. Appointment of Alter Domus Liquidation Services S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg as liquidator (the "Liquidator");
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company; and
4. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder passes the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to appoint Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., prenamed, as liquidator (the "Liquidator").

Third resolution:

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The Sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the Sole Shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le treizième jour du mois de novembre,

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique de la Société à Responsabilité Limitée "JER Bishopsgate S.à.r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 114.093, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Henri Hellinckx en date du 30 janvier 2006, publié au Mémorial C numéro 825 du 25 avril 2006 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 07 février 2006, publié au Mémorial C numéro 1023 du 26 mai 2006.

A comparu

JER Europe Fund III Holdings S.à.r.l., une Société à Responsabilité Limitée avec siège social au 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.656 (l'Associé Unique),

Ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration, après signature ne variatur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales du capital de la Société;
- II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., une Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, en tant que liquidateur (le "Liquidateur");
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de nommer Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., précité, en tant que liquidateur (le "Liquidateur").

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Associé Unique décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Associé Unique décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Associé Unique décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation à l'Associé Unique de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 novembre 2014. Relation: LAC/2014/55086. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Référence de publication: 2014195107/117.

(140218209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Formeco, Société Anonyme.

Siège social: L-3544 Dudelange, 22, rue Jean Wolter.

R.C.S. Luxembourg B 192.490.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le premier décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Edouard MAIRE, expert-comptable, né à Rennes le 18 mai 1977, demeurant professionnellement à L-3544 Dudelange, 22 rue Jean Wolter, ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. il est formé par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination FORMECO (ci-après la «société»).

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi dans la Commune de Dudelange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du

conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prestation de services fournie aux entreprises, en tant qu'intermédiaire de commerce, dans le domaine de la formation à la conduite économique et écologique.

La société a également pour objet de fournir une assistance technique et financière à ses filiales et aux sociétés du groupe comprenant notamment la centralisation en matière de conseil, une assistance en matière d'organisation et la mise à disposition de personnel.

La société a aussi pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société a aussi pour objet la conception, la gestion et l'exploitation de marques, brevets et dessins nécessaires à l'activité de ses filiales ou d'autres partenaires.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que se soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations mobilières et immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes les opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

II. Capital Social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions, chacune d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR), chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, selon la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe. Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9 § 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le trentième jour du mois de juin à onze heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable précédent.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés. Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature d'un seul administrateur ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2015.

Souscription et Libération

Les mille (1000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique Edouard MAIRE, préqualifié.

Toutes les actions ont été entièrement souscrites et ont été libérées partiellement par paiement en numéraire à concurrence de 25% (vingt-cinq pourcent), de sorte que le montant de EUR 7.750.- (sept mille sept cent cinquante euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ 1.150,- EUR.

Décisions de l'actionnaire unique

Le comparant, préqualifié et représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le nombre des administrateurs et du commissaire aux comptes est fixé à 1.

2. La personne suivante a été nommée administrateur unique de la société:

Madame Corinne SANMARTINO, dirigeante de société, née à Briey (France), le 05 septembre 1979, demeurant à 2, rue de la côte, 57160 Lessy (France)

3. A été nommée commissaire aux comptes de la Société:

Madame Audrey BALLAND, expert-comptable, né à Rennes (France), le 18 mai 1977, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal

4. Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2019.

5. L'adresse de la Société est établie à L-3544 Dudelange, 22, rue Jean Wolter.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 décembre 2014. Relation GRE/2014/4782. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2014195910/219.

(140218810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

OCM Luxembourg High Yield Plus ALS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.933.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eight day of November,
before Us, Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of OCM Luxembourg High Yield Plus ALS S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and a share capital amounting to EUR 12,500.-, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 144.933, (the Company). The Company was incorporated on February 10, 2009, pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 604, page 28979, dated March 19, 2009. The articles of association of the Company have not been amended since its incorporation.

THERE APPEARED:

Oaktree High Yield Plus Fund, L.P., a limited partnership existing under the laws of the state of Delaware, with registered office at c/o/ Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, registered with the Delaware Division of Corporations under number 3722558 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that:

I. The five hundred (500) shares of the Company, having a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda hereinafter reproduced;

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Dissolution and liquidation of the Company;

3. Appointment of Headstart Management Services S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.181, as liquidator of the Company and determination of the powers of the liquidator and liquidation procedure;

4. Discharge to be granted to the managers of the Company for the exercise of their mandate; and

5. Miscellaneous.

Now, therefore, the Sole Shareholder, acting through their proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting decides to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

Third resolution

The Meeting decides to appoint Headstart Management Services S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.181, as liquidator of the Company (the Liquidator).

Fourth resolution

The Meeting decides that the Liquidator will prepare a detailed inventory of the Company's assets and liabilities, that the Liquidator will have the broadest powers pursuant to the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915, as amended (the Law) to perform its duties (including without limitation to dispose of the Company's assets) and that the Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Liquidator.

For such a purpose, the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate his powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

Fifth resolution

The Meeting decides to grant full discharge to the managers of the Company for the exercise of their mandates.

There being no further business, the Meeting is closed.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 1,150.-.

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-huitième jour du mois de novembre,
par-devant nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de OCM Luxembourg High Yield Plus ALS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et un capital social s'élevant à EUR 12.500.-, étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.933, (la Société). La Société a été constituée le 10 février 2009 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 604, page 28979, daté du 19 mars 2009. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

A COMPARU:

Oaktree High Yield Plus Fund, L.P., une limited partnership soumise aux lois du Delaware, ayant son siège social au c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, étant immatriculée auprès du Delaware Division of Corporations sous le numéro 3722558 (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les cinq cents (500) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points à l'ordre du jour reproduits ci-après;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Dissolution et liquidation de la Société;

3. Nomination de Headstart Management Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.181, en qualité de liquidateur de la Société et détermination des pouvoirs du liquidateur et de la procédure de liquidation;

4. Décharge à accorder aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat; et

5. Divers.

Sur ce, l'Associé Unique, représenté par son mandataire, a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer Headstart Management Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.181, en qualité de liquidateur de la Société (le Liquidateur).

Quatrième résolution

L'Assemblée décide que le Liquidateur dressera un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société, que le Liquidateur sera investi des pouvoirs les plus étendus en vertu de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi), afin d'accomplir ses fonctions (y inclus le droit de disposer sans limite des actifs de la Société) et que la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature unique du Liquidateur.

A ces fins, le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et accomplir toutes opérations, y inclus ceux prévus par l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra, sous sa seule responsabilité, déléguer ses pouvoirs pour des opérations ou devoirs spécifiques et définis à une ou plusieurs personnes ou entités.

Le Liquidateur est autorisé, à sa seule discrétion, à payer des avances sur les bonis de liquidation à l'Associé Unique, et ce conformément à l'article 148 de la Loi.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'accorder pleine décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats.
Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est évalué à environ EUR 1.150,-

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Junglinster, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, ce mandataire a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte original.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 03 décembre 2014. Relation GRE/2014/4748. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014195298/148.

(140217343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Fixel SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 125.335.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 5 décembre 2014

1. L'assemblée accepte la démission au poste d'administrateur, avec effet au 5 décembre 2014, de:

- Maître René FALTZ, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 6, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg;
- Monsieur Laurent BARNICH, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 6, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg;
- Monsieur Tom FELGEN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 6, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg;

2. L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs, avec effet au 5 décembre 2014, et ce jusqu'à l'assemblée générale statutaire des actionnaires de 2019:

- Monsieur Frédéric MONCEAU, né le 23 novembre 1976, à Metz (France), expert-comptable, demeurant professionnellement 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg;
- Monsieur Joeri STEEMAN, né le 11 juin 1966, à Wilkrijk (Belgique), expert-comptable, demeurant professionnellement 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg;
- Monsieur Karl LOUARN, né le 7 avril 1971 à Firminy (France), expert-comptable, demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg.

3. L'assemblée accepte la démission au poste de commissaire aux comptes, avec effet au 5 décembre 2014, de:

- La société Luxembourg Offshore Management Company S.A., LOMAC S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 6, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 22.206.

4. L'assemblée décide de nommer comme commissaire aux comptes, avec effet au 5 décembre 2014, et ce jusqu'à l'assemblée générale statutaire des actionnaires de 2019:

- Monsieur Régis PIVA, employé privé, demeurant professionnellement 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014194969/30.

(140217608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.
